

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015

(Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

➤ Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation générale.

1°) Attribution des marchés à procédure adaptée :

Numéro arrêté	Fournisseur ou prestataire	Objet marché	Montant HT	Montant TTC	Date décision
2015-02	SAGE ENVIRONNEMENT BEAUCOUZE (49)	Etude d'impact et du potentiel de valorisation des énergies renouvelables de la zone de la Péninguette	18 200,00€	21 840,00€	04 05 2015

2°) Autre décision

- Arrêté n° CPTA 1/2015 du 19 mai 2015 relatif à la cession de l'ancien lave-vaisselle de l'office de Limbre dans le cadre du marché d'acquisition d'un équipement neuf, pour un montant de 240€ TTC (Matériel acquis en 1997 et entièrement amorti).

➤ ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

1°) Le conseil municipal a adopté les tarifs de restauration ci-après pour l'année scolaire 2015-2016.

➤ Repas pris dans les groupes scolaires par les élèves :

Tarifs de restauration – Année scolaire 2015/2016		
Rang tarif	Prix repas normaux	Allergies*
Tarif 1 - jusqu'à 374 €	0,79 €	0.39 €
Tarif 2 - de 375 à 469 €	1,10 €	0.55 €
Tarif 3 - de 470 à 659 €	1,90 €	0.95 €
Tarif 4 - de 660 à 815 €	2,30 €	1.15 €
Tarif 5 - de 816 à 1100 €	3,22 €	1.61 €
Tarif 6 - de 1101 à 1350 €	4,25 €	2.12 €
Tarif 7 - de 1351 à 1700 €	4,70 €	2.35 €
Tarif 8 - Au-dessus - de 1701 € et hors commune	4,90 €	2.45 €

(*) Repas apporté pour cause d'allergie lourde.

➤ Repas pris à la cuisine centrale (augmentation de 2%) :

Repas pris à la cuisine centrale Année scolaire 2015/2016	
Agents communaux indice brut > à 544	5.01 €
Agents communaux indice brut ou < à 544	3.76 €
Invités ou élus et enseignants	7.02 €
Employés associations (centre de la Comberie, crèche la Ribambelle)	3.76 €
Saisonnier, contrat aidé, stagiaire, bénévole	3.94 €

➤ Repas livré sur site (augmentation de 2%) :

Repas livré sur site Année scolaire 2015/2016	
Enseignant indice brut > à 544	5.01 €
Enseignant indice brut = ou < à 544 *	3.76 €
Employés associations (Centre de la Comberie, crèche la Ribambelle)	3.76 €
Saisonnier, contrat aidé, stagiaire, bénévole	3.94 €

* Calcul des tarifs enseignants 3.69€ augmentation de 2 % soit 3.76€ - 1.22€ d'aide de l'inspection = 2.54€ pour les indices inférieurs ou égaux à 544.

2°) Le conseil municipal a adopté les tarifs des accueils périscolaire ci-après pour l'année scolaire 2015-2016.

➤ Tarifs de l'accueil périscolaire :

RANG TARIF	Prix forfait matin 1 ^{er} enfant	Prix 2 ^{ème} enfant et +	Prix forfait mercredi midi 1 ^{er} enfant	Prix 2 ^{ème} enfant	Prix forfait soir 1 ^{er} enfant	Prix 2 ^{ème} enfant et +	Tarifs allergies *
T1 : Jusqu'à 374 €	0,35 €	0,32 €	0,35 €	0,32 €	0,15 €	0,14 €	0,08 €
T2 : De 375 à 469 €	0,70 €	0,63 €	0,70 €	0,63 €	0,25 €	0,23 €	0,13 €
T3: De 470 à 659 €	1,00 €	0,90 €	1,00 €	0,90 €	0,55 €	0,50 €	0,28 €
T4 : De 660 à 815 €	1,25 €	1,13 €	1,25 €	1,13 €	0,90 €	0,81 €	0,45 €
T5 : De 816 à 1 100 €	1,30 €	1,17 €	1,30 €	1,17 €	1,25 €	1,13 €	0,63 €
T6 : De 1 101 à 1 350 €	1,45 €	1,31 €	1,45 €	1,31 €	1,85 €	1,67 €	0,93 €
T7 : De 1 351 à 1 700 €	1,75 €	1,58 €	1,75 €	1,58 €	2,40 €	2,16 €	1,20 €
T8 : Au-dessus de 1 701 € et hors commune	2,15 €	1,94 €	2,15 €	1,94 €	3,10 €	2,79 €	1,55 €

(*) Goûter apporté pour cause d'allergie lourde

- 3°) Le conseil municipal décide d'établir la participation communale 2015 aux écoles privées de Migné-Auxances à **539.05€** par élève, ce qui correspond au coût moyen d'un élève fréquentant les écoles publiques primaires de Migné-Auxances.
- 4°) Conformément aux données comptables issues du compte administratif 2014, le Conseil Municipal fixe le coût moyen par élève (primaire et maternelle) à **1024.57€** au titre de l'année scolaire 2014-2015.
- 5°) Le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'ouverture d'un 7^{ème} poste à l'école élémentaire Robert Desnos.

➤ CULTURE

- 6°) Le conseil municipal adopte les tarifs de l'école de musique pour l'année scolaire 2015-2016 ainsi qu'il suit :

	Nouvelles tranches	Tarif unitaire - de 21 ans	Tarif unitaire + de 21 ans	Pratique collective	Pratique collective supplémentaire
QF1 (Tarif C)	jusqu'à 374				
	Elève 1	95,00 €	100,00 €	40,00 €	20,00 €
	Elève 2	85,00 €	95,00 €	36,00 €	19,00 €
	Elève 3	75,00 €	90,00 €	32,00 €	18,00 €
QF2 (Tarif C)	de 375 à 469				
	Elève 1	102,00 €	107,00 €	41,00 €	20,00 €
	Elève 2	92,00 €	102,00 €	37,00 €	19,00 €
	Elève 3	82,00 €	92,00 €	33,00 €	18,00 €
QF3 (Tarif B)	de 470 à 659				
	Elève 1	109,00 €	114,00 €	44,00 €	21,00 €
	Elève 2	106,00 €	109,00 €	40,00 €	20,00 €
	Elève 3	95,00 €	104,00 €	36,00 €	19,00 €
QF4 (Tarif B)	de 660 à 815				
	Elève 1	117,00 €	122,00 €	47,00 €	21,00 €
	Elève 2	107,00 €	117,00 €	45,00 €	20,00 €
	Elève 3	97,00 €	112,00 €	41,00 €	19,00 €
QF5 (Tarif A)	de 816 à 1100				
	Elève 1	126,00 €	131,00 €	51,00 €	22,00 €
	Elève 2	116,00 €	126,00 €	49,00 €	21,00 €
	Elève 3	106,00 €	121,00 €	45,00 €	20,00 €
QF6 (Tarif A)	de 1101 à 1350				
	Elève 1	137,00 €	142,00 €	57,00 €	22,00 €
	Elève 2	127,00 €	137,00 €	53,00 €	21,00 €
	Elève 3	117,00 €	132,00 €	49,00 €	20,00 €
QF7 (Tarif A)	de 1351 à 1700				
	Elève 1	149,00 €	154,00 €	63,00 €	22,00 €
	Elève 2	139,00 €	149,00 €	59,00 €	21,00 €
	Elève 3	129,00 €	144,00 €	55,00 €	20,00 €
QF8 (Tarif A)	Au-dessus de 1701				
	Elève 1	162,00 €	167,00 €	70,00 €	22,00 €
	Elève 2	152,00 €	162,00 €	66,00 €	21,00 €
	Elève 3	142,00 €	152,00 €	62,00 €	20,00 €

Hors Commune	Hors Commune				
	Elève 1	192,00 €	197,00 €	80,00 €	29,00 €
	Elève 2	192,00 €	197,00 €	80,00 €	29,00 €
	Elève 3	192,00 €	197,00 €	80,00 €	29,00 €

Stages :

Tarifs	S1	S2	S3	S4	S5
Elèves habitant la commune	12€	18€	29€	36€	47€
Elèves hors commune	16€	24€	39€	49€	64€

Location d'instruments appartenant à l'école de musique (dans la limite des instruments disponibles) : **43€** par trimestre.

➤ SPORTS ET LOISIRS

7°) Le conseil municipal donne son accord pour les mises à disposition des agents communaux au profit des associations pour l'année 2015-2016 ainsi qu'il suit :

- Animateurs sportifs :

Associations	Demandes 2015/2016
Gymnastique volontaire	95 heures
ALMA Escalade	95 heures
USMA Handball	63 heures
USMA Football	135 heures
USMA Athlétisme	179 heures
OMSFEL	330 heures
CSC La Comberie	50 heures
Migné-Auxances Basket Club	63 heures
Résidents des Fougères	63 heures

- Agents techniques :

Associations	2015/2016
CSC La Comberie	35,5 h par semaine pour 3 agents

8°) Le conseil municipal donne son accord pour la mise à disposition de locaux municipaux au profit d'associations ainsi qu'il suit :

Associations	Jours et horaires demandés	Locaux demandés
Checker's Migné Country Club	Mardis: 18h15 à 22h30 Mercredis : 19h45 à 22h30 Jeudis : 18h15 à 22h30	Salle polyvalente école élémentaire Robert Desnos, vacances scolaires incluses (sauf juillet/août)

Chœur de l'Auxance	Lundis : 20h15 à 22h30 et quelques samedis dans l'année	Salle polyvalente école élémentaire Robert Desnos, hors vacances scolaires
	Jeudis de 13h à 17h30 et certains vendredis de 13h à 16h ou samedis de 15h30 à 17h	Salle de l'école de musique avec piano

9°) Le conseil municipal adopte les tarifs d'utilisation des équipements communaux du complexe sportif à compter du 1^{er} juillet 2015.

Tarifs (non assujettis à TVA)

A) STADE ET PISTE

- Prestation manifestation standard :

Terrain de football à 11 *Terrain annexe haut structure en gazon*

Heure	20€
Demi-journée	60€
Journée	100€

Terrain de football à 11 *Terrain d'honneur en synthétique*

Heure	40€
Demi-journée	150€
Journée	300€

Terrain de football à 9 *Terrain annexe structure en gazon*

Heure	15€
Demi-journée	50€
Journée	80€

Piste athlétisme (+ sautoirs et aires de lancers)

Entraînement et compétition

Heure	40€
Demi-journée	150€
Journée	300€

Piste + terrain d'honneur + terrains annexes

Demi-journée	300€
Journée	550€
Eclairage pour la soirée	50€
Vestiaires (2 à 4)	20€

Prestation manifestation commerciale

Mise à disposition complète du complexe 1 200€

B) HALLE RAQUETTES (+ vestiaires et hors salle de réunion)

1 court :

Heure	11€
Demi-journée	40€
Journée	75€

2 courts :

Heure	22€
Demi-journée	80€
Journée	150€

Eclairage pour la soirée, par court : 5€

➤ AMENAGEMENTS DE QUARTIERS

10°) Le conseil municipal donne son accord pour l'aménagement d'un espace de détente intergénérationnel sur la place du 19 mars 1962 pour un montant de 120 000€ et autorise Madame le Maire à solliciter les subventions au Conseil Régional et au Conseil Départemental de la Vienne. Les subventions attendues sont respectivement de 30 000€ et 20 000€.

➤ JEUNESSE

11°) Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 2 350 € au centre socioculturel de la Comberie pour l'action « Bouger dans son quartier ».

➤ ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE

12°) Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au Conseil Régional pour une opération de plantations avec animations d'un montant de 6 384.40€ dans le cadre de la manifestation « Semaine Régionale de l'Arbre et de la Haie » 2015. La subvention attendue est de 4 289€.

➤ VOIRIE-URBANISME

13°) Dans le cadre de la réalisation d'opérations de logements et de logements sociaux en densification et renouvellement, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention opérationnelle d'action foncière avec Grand Poitiers et l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes.

14°) Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AW 61 sise au lieu-dit « Les Coteaux du Pré Armé » dans le cadre de la procédure des biens sans maître.

15°) Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée BB 74 sise au lieu-dit « Temps Perdu » pour un montant total de 1547 € (dont acte notarié de 950€).

16°) Dans le cadre de l'aménagement des quartiers, le conseil municipal donne son accord pour l'extension ponctuelle du réseau d'eaux pluviales avec travaux de finition pour une participation financière de la commune de Migné-Auxances à Grand Poitiers d'un montant de 300 000€ hors taxe avec deux versements égaux de 150 000€ en 2015 et 2016.

➤ ECONOMIE

17°) Le conseil municipal prend acte de la présentation du compte rendu annuel de la SEP pour la ZAC de Saint Nicolas.

PATRIMOINE BATI

- 18°) Le conseil municipal donne son accord pour la réhabilitation thermique de l'école Camille Demarcay (2^{ème} tranche) pour un montant de 109 756.03€ et autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Intervention Locale (FRIL). La subvention attendue est de 25 000€. La participation assurée de LISEA-CARBONE s'élève à 30 000€.
- 19°) Le conseil municipal confirme son accord pour les travaux de restauration du beffroi de l'église Sainte Croix pour un montant de 14 208€ HT (17 049.60€ TTC) et autorise Madame le Maire à solliciter l'Etat pour une aide financière de 2 841.60€.
- 20°) Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant au bail du bureau de poste portant sur une surface actualisée de 208.52m², pour un loyer annuel de 11 000€ à compter du 1^{er} septembre 2015.

➤ FINANCES

- 21°) Le conseil municipal donne son accord pour procéder au remboursement anticipés de 2 emprunts auprès du Crédit Mutuel.
- 22°) Le conseil municipal autorise Madame le Maire à souscrire un emprunt de 1 022 503.88€ auprès de la Banque Postale pour le financement du remboursement anticipé de 2 emprunts auprès du Crédit Mutuel.
- 23°) Le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 qui s'équilibre à 162 081.95€ en section de fonctionnement et à 1 022 503.88€ en section d'investissement et qui porte uniquement sur la gestion de la dette.

➤ RESSOURCES HUMAINES

- 24°) Le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs suite à des avancements de grade dans les services des sports et administratifs et des augmentations du temps de travail sur des poste en services scolaires et périscolaires.
- 25°) Le conseil municipal donne son accord pour la création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir.
- 26°) Le conseil municipal donne son accord pour la reconduction de la mission de réalisation et de contrôle des dossiers CNRACL confiés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne.

➤ ADMINISTRATION GENERALE

27°) Le conseil municipal adopte la composition des commissions communales comme suit :

COMMISSION MUNICIPALE	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
PROSPECTIVE ET DEVELOPPEMENT	CHAUVIN Jacky POHU Valérie JUN Daniel LHERAHOUX Michel GARABEDIAN Nicole GAUD Dominique LEONARD Sébastien RIVIERE Fabien GIRAUD Philippe MANOIR Laurence <i>GILLE Mireille</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i>	BILLY Luc <i>AUZANNEAU Patrice</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i>
VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE	CHAUVIN Jacky NOSENT Agnès FERTE Gilles PARRA Isabelle <i>VITALIS Catherine</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i>	GIRAUD Philippe <i>AUZANNEAU Patrice</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i>
AFFAIRES SOCIALES	GARABEDIAN Nicole BIANCIOFFO Janine PAGER Philippe RANC Géraldine GENDRONNEAU Elisabeth MANOIR Laurence NOSENT Agnès <i>GILLE Mireille</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i>	LEONARD Sébastien <i>VITALIS Catherine</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i>
FINANCES ET ECONOMIE	GIRAUD Philippe BIANCIOFFO Janine CHAUVIN Jacky BILLY Luc FERTE Gilles PAGER Philippe MONTAÑOLA Anne <i>GILLE Mireille</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i>	ROYER Angélique RIVIERE Fabien <i>AUZANNEAU Patrice</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i>
BATIMENTS	GIRAUD Philippe RIVIERE Fabien NOSENT Agnès GAUD Dominique POHU Valérie ROYER Angélique <i>AUZANNEAU Patrice</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i>	PARRA Isabelle BOUTIN Marc <i>GILLE Mireille</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i>

<p align="center">ENFANCE - SCOLAIRE</p>	<p>ROYER Angélique RANC Géraldine BIDAULT Corinne BOUTIN Marc <i>VITALIS Catherine</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i></p>	<p>MANOIR Laurence LEONARD Sébastien <i>GILLE Mireille</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i></p>
<p align="center">JEUNESSE</p>	<p>MANOIR Laurence CHAUVIN Jacky GARABEDIAN Nicole PARRA Isabelle BIDAULT Corinne PAGER Philippe POPINEAU Marie-Rose <i>VITALIS Catherine</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i></p>	<p>LEONARD Sébastien <i>GILLE Mireille</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i></p>
<p align="center">VOIRIE ET URBANISME</p>	<p>JUIN Daniel POHU Valérie GAUD Dominique NOSSENT Agnès CHAUVIN Jacky BILLY Luc MONTAÑOLA Anne AUZANNEAU Patrice MAZIERE Jean-Marc</p>	<p>RIVIERE Fabien FERTE Gilles <i>VITALIS Catherine</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i></p>
<p align="center">COMMUNICATION</p>	<p>MANOIR Laurence BIANCIOOTTO Janine FERTE Gilles PARRA Isabelle <i>GILLE Mireille</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i></p>	<p>GENDRONNEAU Elisabeth <i>VITALIS Catherine</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i></p>
<p align="center">ENVIRONNEMENT</p>	<p>MONTAÑOLA Anne GAUD Dominique GENDRONNEAU Elizabeth LEONARD Sébastien BOUTIN Marc <i>VITALIS Catherine</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i></p>	<p>GARABEDIAN Nicole <i>AUZANNEAU Patrice</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i></p>
<p align="center">CULTURE</p>	<p>LHERAHOUX Michel MANOIR Laurence ROYER Angélique RIVIERE Fabien POHU Valérie <i>VITALIS Catherine</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i></p>	<p>BILLY Luc PARRA Isabelle <i>GILLE Mireille</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i></p>

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	FERTE Gilles CHAUVIN Jacky GAUD Dominique MANOIR Laurence PARRA Isabelle <i>AUZANNEAU Patrice</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i>	ROYER Angélique <i>VITALIS Catherine</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i>
---	---	---

28°) Le conseil municipal valide la composition de la commission d'appel d'offres (CAO) comme suit :

Membres titulaires :

- Philippe GIRAUD
- Luc BILLY
- Daniel JUIN
- Nicole GARABEDIAN
- Mireille GILLE

Membres suppléants (sans ordre d'affectation)

- Philippe PAGER
- Angélique ROYER
- Jacky CHAUVIN
- Jean-Marc MAZIERE
- Patrice AUZANNEAU

➤ QUESTIONS DIVERSES

29°) Dans le cadre d'une motion au gouvernement pour déclarer la commune de Migné-Auxances « zone hors TAFTA », le conseil municipal décide :

- de manifester son opposition aux deux traités prévus dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence,
- de demander un moratoire sur les négociations sur le Partenariat Transatlantique de Commerce et l'Investissement (PTCI) et sur l'Accord Economique et Commercial Global (AECG) et la diffusion publique immédiate des éléments de la négociation,
- de souhaiter l'ouverture d'un débat national sur ces partenariats impliquant la pleine participation des collectivités locales et des populations,
- de refuser toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière de santé, d'environnement, de protection des travailleurs et des consommateurs,
- de se déclarer dans l'attente « hors grand marché transatlantique »

30°) Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 1000€ à Médecins du Monde pour son intervention au Népal.

Fait à Migné-Auxances, le 29 juin 2015

Le Maire,
Florence JARDIN